

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers
élus :

15

Conseillers
en fonction :

12

Conseillers
présents ou représentés :

12

Séance du 23 janvier 2014

Sous la présidence de M. HIPP Alain, Maire

Secrétaire de Séance : M. DUTT Hervé

Présents : HIPP Alain, HAMMANN André, ROOS Armand, HOLLNER Jean -
Pierre, JACQUEL-VOLKMAR Claire, FORLER Caroline, DUTT Hervé. MAHLER
Rémy, Éric BURGER, SCHMITT-ERBS Mireille, KOCH Nadine
Pouvoir : GIRARDIN Pierre qui a donné pouvoir à ROOS Armand

1- Adoption des restes à réaliser

Vu les instructions budgétaires et comptables,

Vu le budget communal 2013,

M. le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi. Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Il précise que la clôture du budget d'investissement 2013 intervenant le 31 décembre 2013, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2014 lors du vote du budget.

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 590 880 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Adopte les états des restes à réaliser suivants :

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 590 880 €

2. Autorise M. le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements dans la limite des crédits figurant sur cet état.

3. Dit que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2014.

VOTE :

Pour : 10

Contre :

Abstention : 2

2- Avenant n°1 – commerce

VU la convention de groupement de commandes entre la Commune d'ALTECKENDORF et OPUS 67 désignant ce dernier comme coordonnateur -mandataire pour la réalisation d'un bâtiment comportant un commerce et 3 logements locatifs en date du 29 avril 2010

VU la nécessité d'effectuer des travaux complémentaires comme suit :

- le lot n°4- Gros œuvre, installation de chantier : travaux de forage dans un mur béton pour ventilation dans le local pour un montant de 380 € HT
- le lot n°6- Plâtrerie isolations faux plafonds : reprise de la contre cloison acoustique suite à la réalisation du trou d'amené d'air pour un montant de 575 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE :
Pour : unanimité
Contre :
Abstention :

– autorise OPUS 67, coordonnateur-mandataire à signer les deux avenants avec les entreprises concernées pour un montant total de 955 € HT.

3- Avenant n°1 – travaux atelier municipal

VU la délibération en date du 21 février 2013 approuvant le projet d'aménagement d'un atelier municipal,

VU la délibération en date du 09 décembre 2013 approuvant l'attribution des lots aux entreprises,

VU l'attribution du lot Charpente à l'entreprise KURTZ pour un montant de 13 071 € HT

VU la nécessité de procéder au redressement de la structure du futur atelier communal,

VU la proposition d'avenant portant le montant du lot Charpente à 16 401,72 €HT

le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

VOTE :
Pour : 10
Contre : 2
Abstention :

- d'approuver l'avenant n°1 pour le lot charpente pour un montant total de 3 330,72 € HT à l'entreprise KURTZ
- d'autoriser le maire à signer l'avenant et tout autre document relatif à ce dossier

4- Club-House – Attribution des marchés pour la construction

Vu l'approbation du projet de construction d'un Club-House en date du 20 août 2013,

Vu la nécessité de lancer des marchés à procédures adaptées, visés à l'article 28 du code des marchés publics pour ces travaux,

La prestation est divisée en 13 lots énumérés ci-dessous

- Lot n°1 : Gros-œuvre
- Lot n°2 : Charpente métallique
- Lot n°3 : Couverture-Étanchéité
- Lot n°4 : Bardage métallique et bois
- Lot n°5 : Menuiserie extérieure et polycarbonate
- Lot n°6 : Serrurerie métallerie
- Lot n°7 : Plâtrerie – faux-plafond
- Lot n°8 : Menuiserie intérieure bois
- Lot n°9 : Carrelage
- Lot n°10 : Aménagements extérieurs
- Lot n°11 : Plomberie-Sanitaire-Assainissement
- Lot n°12 : Chauffage – Ventilation
- Lot n°13 : Électricité – CFF

Vu l'échéance de la remise des candidatures qui s'est achevée le 13 janvier 2014

Vu les conclusions de la commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie ce jour à la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les lots suivants :

- Lot n°1 à l'entreprise BRINGOLF pour un montant de 94 346,95 € TTC
- Lot n°2 à l'entreprise CM HUSS pour un montant de 25 707,86 € TTC
- Lot n°3 à l'entreprise CCM pour un montant de 51 413,98 € TTC
- Lot n°4 à l'entreprise CCM pour un montant de 20 479,84 € TTC
- Lot n°5 à l'entreprise HOLLAENDER pour un montant de 24 252 € TTC
- Lot n°6 à l'entreprise GIECK pour un montant de 5 593,30 € TTC
- Lot n°7 à l'entreprise SEPIC pour un montant de 5 570,60 € TTC
- Lot n°8 à l'entreprise ZIMMERMANN pour un montant de 8 930,40 € TTC
- Lot n°9 à l'entreprise DIPOL pour un montant de 4 392,57 € TTC
- Lot n°10 à l'entreprise COLAS pour un montant de 10 725,68 € TTC
- Lot n°11 à l'entreprise SAVELEC EST pour un montant de 31 320,85 € TTC
- Lot n°12 à l'entreprise BORSENBURGER pour un montant de 46 429,20 € TTC
- Lot n°13 à l'entreprise K3E pour un montant de 24 840 € TTC

VOTE :

Pour : 10

Contre : 2

Abstention :

- **Autorise** le Maire à signer les marchés et toute pièce administrative relative à ce dossier.

Signatures : *Le maire,* *Les adjoints,* *Le secrétaire,* *Les conseillers,*